

Zeitschrift:	Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement = Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire = Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio
Herausgeber:	geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und Landmanagement
Band:	101 (2003)
Heft:	12

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abandon:

Pour les abandons arrivant par écrit au plus tard 20 jours avant le début du cours respectivement du module, une contribution d'un quart des frais de cours ou des frais modulaires sera facturé, mais au maximum Fr. 200.–. Les abandons pendant ou après le début du cours ne seront pas remboursés.

Les frais pour les cours déjà débutés, ne seront pas remboursés s'il y a renonciation du module complet. L'obligation de paiement tombe si un remplaçant peut être présenté. En cas d'absence justifiée (maladie, accident) une partie des frais de cours sera remboursée.

Documents de formation:

Les documents de formation sont la propriété de l'organisateur et n'osent pas être copiés ni transmis à une tierce personne.

Confirmation de participation:

Après avoir participé à au moins 80% du cours, vous obtiendrez une confirmation de participation. Sont également pris en considération les absences justifiées (maladies, service militaire) mais l'enseignant devra avoir été informé par écrit.

Déplacement et ravitaillement:

Les frais de déplacement et de ravitaillement ne sont pas compris dans les frais du cours.

Assurance:

La conclusion d'une éventuelle assurance est à la charge du participant.

Contrôles de l'objectif:

Dans la plupart des cours, des contrôles d'objectif sont effectués. Ceux-ci sont annoncés à l'avance par l'enseignant respectif. Ces contrôles servent à approuver au participant/e que l'objectif est accompli.

Examen de module:

Le module est finalisé par un examen séparé. La date d'examen sera indiquée lors de la publication du cours et du module. Les frais d'examen modulaires se montent à Fr. 120.–. Au cas où vous vous êtes inscrits pour un module complet, les frais d'examen sont inclus. L'examen confirme que le participant a accompli toutes les compétences demandées. L'examen avec note suffisante est exigé pour l'admission à l'examen professionnel.

La notation est faite selon article 19 du règlement «Examen professionnel modulaire». Toutes les modalités concernant l'examen du module et professionnel sont définies dans le règlement ci-dessous ainsi que dans les directives au règlement.

- Le règlement sur l'attribution du certificat de capacité fédéral en temps que technicien/technicienne en géomatique
- Directives au règlement technicien/technicienne en géomatique

Dates et salles:

Vend. 9 et sam. 10 janvier: salle i40T
Vend. 16 et sam. 17 janvier: salle R30T
Vend. 30 janvier: salle S40T

Prix du cours:

Fr. 540.– ou Fr. 450.– pour les membres d'une association professionnelle en géomatique.

Inscription et délai d'inscription:

Voir ci-dessus

Cours Communication

Ce cours permet d'acquérir les aptitudes nécessaires pour connaître, analyser et mettre en application différents textes. Les participants approfondiront leurs notions de correspondance et apprendront à rédiger des procès-verbaux de séances.

Conditions:

CFC d'une profession technique de durée d'apprentissage de quatre ans

Durée et horaire:

16 leçons enseignées. Le travail à domicile est estimé à 24 leçons.

Horaires:

Vendredi: quatre périodes de 14h00 – 17h15.
Samedi: six périodes de 8h15 – 14h.

Dates et salles:

Sam. 31 janvier: salle S40T
Vend. 6 et sam. 7 février: salle R40T

Prix du cours:

Fr. 360.– ou Fr. 300.– pour les membres d'une association professionnelle en géomatique.

Inscription et délai d'inscription:

Voir ci-dessus

Renseignements complémentaires

Vous trouverez d'autres renseignements actuels sur les modules et les cours sous www.vsvf.ch

Cours suivants

Module «Personnalité» du 5 mars au 24 avril 2004

**Haben Sie die
Media-Daten 2004
schon angefordert?**



Module de base Communication

Inscription et délai d'inscription:

L'inscription peut se faire selon les conditions énoncées ci-dessus. Délai d'inscription pour tous les cours du module: 20 décembre 2003.

Lieu:

Ecole de la construction de Tolochenaz. Plan d'accès sous www.ecole-construction.ch

Examen:

L'examen aura lieu le 13 février. Date à confirmer.

Cours Présentation

Ce cours permet d'acquérir les aptitudes nécessaires pour communiquer, présenter et négocier lors de séances.

Conditions:

CFC d'une profession technique de durée d'apprentissage de quatre ans

Durée et horaire:

24 leçons enseignées. Le travail à domicile est estimé à 16 leçons.

Horaires:

Vendredi: quatre périodes de 14h00 – 17h15.
Samedi: six périodes de 8h15 – 14h.